



## 13e mois et mi\_temps thérapeuthique

Par **fitzgerald**, le **04/01/2016** à **19:02**

Bonjour,

Je travaille, en tant qu'employé de bureau, dans un cabinet d'avocat qui applique la CCN des avocats. J'ai été en arrêt maladie en mars et avril 2015. J'ai repris le travail en mi-temps thérapeutique à compter du mois de mai 2015. Mon employeur verse le 13e mois en 2 fois : une moitié en juin et la 2e moitié en décembre. Sur mon bulletin de salaire de décembre, je n'ai rien perçu au titre de cette 2e moitié. Est-ce normal, sachant que j'assure une activité à temps partiel depuis le mois de mai ?

PS : conformément aux dispositions conventionnelles, j'aurais dû être indemnisé par le régime de prévoyance obligatoire à compter du 91e jour d'arrêt (soit à compter du 1er mai 2015) mais le montant de salaire garanti par le régime complémentaire en cas d'arrêt maladie est de 50% du salaire sous déduction des IJSS et comme le montant des IJSS perçues étant supérieur à 50% de ce salaire, je ne perçois que les IJSS.